aef.info
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dépêche n°**14991**
Paris, mercredi 10 octobre 2012, 11:56:02

Aline Brachet
Ligne directe: 01 53 10 41 02

Biodiversité : « Nous souhaitions appliquer à la biopiraterie notre méthodologie de l'expertise » (Patricia Savin, Orée)

« La biopiraterie soulève de nombreuses questions. Pour cela, nous souhaitons appliquer la méthodologie de l'expertise Orée que nous avons développée. Nous l'avons testée pendant un an et demi sur le sujet « faut-il tout recycler ? » en confrontant les points de vue d'une quinzaine de personnes autour de la table. Il en ressort non pas une réponse, mais des avis d'experts sur le sujet. » C'est ce qu'explique Patricia Savin, avocate associée au sein du cabinet Savin Martinet et présidente d'Orée (entreprises, territoires et environnement), lors d'une interview accordée à AEF Développement durable, le 8 octobre 2012, à l'occasion de la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, qui se tient à Hyderabad (Inde). Patricia Savin présente les principales conclusions d'une étude sur les entreprises et la biodiversité qui sera présentée le 15 octobre et développe le principe de la méthodologique de l'expertise Orée.

Patricia Savin, avocate associée et fondatrice du cabinet Savin Martinet Associés, présidente d'Orée.
© DR

AEF Développement durable : Quel est le message de l'étude « Protéger la biodiversité : les entreprises sont-elles responsables ? » qui sera présentée par Vigeo et l'association Humanité et biodiversité lors du prochain café Orée ?

Patricia Savin : L'étude porte sur les profils de comportement d'entreprises face à la protection de la biodiversité. Neuf secteurs européens rassemblant 127 entreprises ayant des impacts importants sur la biodiversité ont été évalués sur la gestion de leurs impacts (équipements et services pétroliers, boisson, nourriture, énergie, construction, etc.). A cette occasion, Orée présentera, notamment, ses travaux en cours relatifs à l'élaboration des méthodologies comptables permettant d'intégrer les données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans la comptabilité des agents et de les tester grâce à des études de cas. Au-delà de la simple protection de la biodiversité, il faut parler de gestion de la biodiversité par les entreprises ; celle-ci doit être intégrée dans leurs stratégies. C'est une approche qui tend à être développée.

Notre message s'articulera autour de cas pratiques, développés notamment par LVMH, Yves Rocher ou encore Veolia. Michel Trommetter, directeur de recherche à l'Inra Grenoble, présentera notamment l'état de la réflexion entamée par le thésard soutenu par Orée, Ciprian Ionescu, doctorant à l'université Pierre Mendès France de Grenoble, sur le thème « biodiversité et stratégies d'acteurs : créer des outils pour gérer des interactions multiples et inter-temporelles ».

AEF : Quels sont les secteurs les plus actifs sur cette question ?

Patricia Savin : Les grandes entreprises sont majoritairement conscientes des enjeux. Par exemple, le secteur de l'extraction et des carrières a bien pris conscience des enjeux de biodiversité. Il y est notamment confronté lorsqu'il dépose une demande d'autorisation d'exploitation auprès de la préfecture, car il est obligé de mentionner comment il compte remettre en état la tranche de la carrière après exploitation. Le secteur du bâtiment et de la construction est également très attentif à ces sujets, car il doit présenter des études d'impacts pour tout projet d'infrastructures comme les routes ou les ponts.

AEF : Quel est le poids de ces mesures face à un projet d'infrastructures ?

Patricia Savin : Ces mesures demandent au porteur de projet, confronté à l'existence d'espèces protégées sur son site de construction, de réaliser un dossier portant demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Ce dossier requiert un formalisme précis et a des conséquences en terme de mise en oeuvre du triptyque éviter/réduire/compenser. Cela peut ralentir un projet, voire l'obérer.

AEF : La question de la biopiraterie, qui sera traitée à Hyderabad via le protocole de Nagoya, est-elle un sujet de préoccupation pour les entreprises ?

Patricia Savin : La biopiraterie soulève de nombreuses questions. Pour cela, nous souhaitons appliquer la méthodologie de l'expertise Orée que nous avons développée. Nous l'avons testée pendant un an et demi sur le sujet « faut-il tout recycler ? » en confrontant les points de vue d'une quinzaine de personnes autour de la table. Il en ressort non pas une réponse, mais des avis d'experts sur le sujet.

Pour les Ateliers de la Terre, fin septembre, Orée a lancé un groupe de travail sur le thème du « partage équitable des avantages », où participent notamment l'eurodéputée EELV Sandrine Bélier, Louisa Crispe, de la Fondation France Libertés, Jean-Patrick Le Duc du MNHN, Pierre Johnson, ingénieur en développement durable, Ghislaine Hierso, directrice auprès du directeur général adjoint de Veolia Environnement, Jacques Weber, économiste au Cirad ou encore Michel Trommetter. Nous souhaitons ainsi dresser une cartographie des avis sur l'application du protocole et du partage équitable des ressources.

Contact : Orée, Cécile Couteau, chargée de communication, 01 48 24 31 37, couteau@oree.org

À lire aussi

DÉCRYPTAGE. Les enjeux de la conférence d'Hyderabad sur la diversité biologique
AEF Développement durable n° 14969 du lundi 8 octobre 2012 - EE

Hyderabad : sans sécurité juridique, un laboratoire « préfère ne pas s'engager » dans l'utilisation d'une ressource naturelle (Leem)
AEF Développement durable n° 14950 du vendredi 5 octobre 2012 - EE

Cette dépêche fait partie du dossier :

Convention sur la diversité biologique d'Hyderabad

Dépêche n° 14991 © Copyright AEF Développement durable - 2008/2012
Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF Développement durable.